

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > TP - Administrateur d'infrastructures sécurisées

TP - Administrateur d'infrastructures sécurisées

Code de la fiche :
RNCP37680

Etat :
Active

 [Télécharger la fiche](#)  [Aide en ligne](#)  [Supplément Europass : FR - EN](#)

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 6
	Code(s) NSF	326 : Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission
	Formacode(s)	31015 : Virtualisation 31006 : Sécurité informatique 24273 : Architecture réseau 31034 : Administration système
	Date de début des parcours certifiants	01-09-2023
	Date d'échéance de l'enregistrement	01-09-2026

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION	11000007200014	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'administrateur d'infrastructures sécurisées (AIS) met en œuvre, administre et sécurise les infrastructures informatiques locales et dans le cloud. Il conçoit et met en production des solutions répondant à des besoins d'évolution. Il implémente et optimise les dispositifs de supervision.

Activités visées :

Il participe à la gestion de la cybersécurité en analysant les menaces et en mettant en place des mesures de sécurité et de réaction en cas d'incident. L'administrateur d'infrastructures sécurisées met en œuvre, administre et sécurise les éléments actifs des réseaux, les serveurs, les services d'infrastructure et les plateformes de virtualisation situées dans les locaux de son entreprise ou dans des datacenters ainsi que les ressources et services de cloud public. Il effectue le suivi des tâches de maintenance et fournit un support de niveau 2 et 3 pour résoudre les incidents et les problèmes.

Il conçoit des solutions techniques pour répondre aux besoins d'évolution des infrastructures. Il définit les critères d'évaluation et met en place un environnement de test pour valider une solution, puis présente le dispositif choisi aux décideurs. Il planifie et implémente l'intégration de la solution dans l'environnement de production, en vérifiant que les plans de reprise et de continuité informatique (PRI, PCI) associés sont testés et validés. Il met en œuvre les outils de supervision, choisit les indicateurs et événements associés et définit les tableaux de suivi des niveaux de performance et de disponibilité des infrastructures.

L'administrateur d'infrastructures sécurisées protège les infrastructures de l'entreprise contre les menaces informatiques. Il analyse les risques, identifie les vulnérabilités et effectue des audits de sécurité en interne. Il participe au choix et à la mise en place de solutions de sécurisation. Il sensibilise les utilisateurs et contribue à la formation des équipes d'exploitation en matière de cybersécurité. Il met en place et utilise des dispositifs de détection d'événements de sécurité et applique les mesures de réaction appropriées en cas d'incident. Il reste vigilant sur les nouvelles menaces et vulnérabilités et adapte les règles de détection et de gestion des incidents en conséquence.

Dans l'ensemble de ses activités il communique par écrit et à l'oral et adapte son expression à son interlocuteur. De nombreuses sources d'informations techniques, forums et services support étant en anglais l'emploi requiert le niveau B1 pour la compréhension et l'expression écrite du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

L'autonomie et les responsabilités de l'administrateur d'infrastructures sécurisées peuvent varier selon l'organisation et l'environnement dans lesquels il travaille. Cependant, en général, il est responsable du maintien en condition opérationnelle (MCO) et du maintien en condition de sécurité (MCS) d'infrastructures systèmes ou réseau. Il prend des décisions dans les limites de sa délégation et de son périmètre de responsabilité. Il travaille en respectant les normes et les politiques de sécurité de l'entreprise. Le plus souvent, l'administrateur d'infrastructure sécurisée fait partie d'une équipe et il peut piloter les interventions des techniciens informatiques.

L'administrateur d'infrastructures sécurisées peut avoir comme interlocuteurs : le directeur et le responsable du système d'information (DSI, RSI), le responsable de la sécurité du système d'information (RSSI), les chefs de projets, les experts et acteurs de la cybersécurité, les techniciens, les utilisateurs, les clients, les prestataires et fournisseurs de services, de matériels et de logiciels.

Il travaille dans des entreprises de taille intermédiaire, des grandes entreprises, des collectivités et administrations ou des entreprises de services numériques. Les conditions d'exercice du métier, son champ d'intervention et son niveau de responsabilité varient en fonction de l'organisation de l'entreprise. L'emploi peut nécessiter le maintien d'une position statique assise prolongée devant des écrans, des horaires décalés et des astreintes.

Compétences attestées :

1. Administrer et sécuriser les infrastructures :

- Appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures

- Administrer et sécuriser les infrastructures réseaux

- Administrer et sécuriser les infrastructures systèmes

- Administrer et sécuriser les infrastructures virtualisées

2. Concevoir et mettre en œuvre une solution en réponse à un besoin d'évolution :

- Concevoir une solution technique répondant à des besoins d'évolution de l'infrastructure

- Mettre en production des évolutions de l'infrastructure

Mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures

3. Participer à la gestion de la cybersécurité :

Participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité

Participer à la détection et au traitement des incidents de sécurité

Modalités d'évaluation :

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 40 min

En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet ou plusieurs projets.

Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama.

Le dossier projet rend compte de l'ensemble des projets.

Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat.

Le candidat présente ensuite son projet ou ses projets au jury.

Entretien technique : 01 h 00 min

Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets.

Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets.

Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant.

Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais.

Il répond à

- deux questions fermées à choix unique posées en français

- deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais

Entretien final : 00 h 20 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 30 min

Blocs de compétences

RNCP37680BC01 - Administrer et sécuriser les infrastructures

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures Administrer et sécuriser les infrastructures réseaux Administrer et sécuriser les infrastructures systèmes Administrer et sécuriser les	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 20 min En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet ou plusieurs projets. Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama. Le dossier projet rend compte de l'ensemble des projets. Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat. Le candidat présente ensuite son projet ou ses projets au jury. Entretien technique : 00 h 40 min

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
infrastructures virtualisées	Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. Un questionnaire complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets. ? Questionnaire professionnel : 00 h 30 min L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant. Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à - deux questions fermées à choix unique posées en français - deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 30 min

RNCP37680BC02 - Concevoir et mettre en œuvre une solution en réponse à un besoin d'évolution

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Concevoir une solution technique répondant à des besoins d'évolution de l'infrastructure Mettre en production des évolutions de l'infrastructure Mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 20 min En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet ou plusieurs projets. Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama. Le dossier projet rend compte de l'ensemble des projets. Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat. Le candidat présente ensuite son projet ou ses projets au jury. ? Entretien technique : 00 h 40 min Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. Un questionnaire complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets. ? Questionnaire professionnel : 00 h 30 min L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant. Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à - deux questions fermées à choix unique posées en français - deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 30 min

RNCP37680BC03 - Participer à la gestion de la cybersécurité

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité Participer à la détection et au traitement des incidents de sécurité	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 20 min En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet ou plusieurs projets. Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama. Le dossier projet rend compte de l'ensemble des projets. Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat. Le candidat présente ensuite son projet ou ses projets au jury. 📋 Entretien technique : 00 h 40 min Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets. 📋 Questionnaire professionnel : 00 h 30 min L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant. Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à - deux questions fermées à choix unique posées en français ; - deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 30 min

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Entreprise de services numériques (ESN)

Toutes les organisations ou entreprises utilisatrices de taille intermédiaire et plus du secteur privé ou public

Type d'emplois accessibles :

Administrateur systèmes et réseaux (et sécurité)

Administrateur systèmes (et sécurité)

Administrateur réseaux (et sécurité)

Administrateur infrastructures

Administrateur d'infrastructures et cloud

Administrateur cybersécurité

Responsable infrastructure systèmes et réseaux

Code(s) ROME :

M1802 - Expertise et support en systèmes d'information

M1810 - Production et exploitation de systèmes d'information

M1801 - Administration de systèmes d'information

Références juridiques des réglementations d'activité :

Néant

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance
<u>RNCP31113 - TP - Administrateur d'infrastructures sécurisées</u>

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37680BC01 - Administrer et sécuriser les infrastructures	<u>RNCP31113 - TP - Administrateur d'infrastructures sécurisées</u>	RNCP31113BC01 - Administrer et sécuriser les composants constituant l'infrastructure ET RNCP31113BC02 - Intégrer, administrer et sécuriser une infrastructure distribuée
RNCP37680BC02 - Concevoir et mettre en œuvre une solution en réponse à un besoin d'évolution	<u>RNCP31113 - TP - Administrateur d'infrastructures sécurisées</u>	RNCP31113BC03 - Faire évoluer et optimiser l'infrastructure et son niveau de sécurité
RNCP37680BC03 - Participer à la gestion de la cybersécurité	<u>RNCP31113 - TP - Administrateur d'infrastructures sécurisées</u>	RNCP31113BC03 - Faire évoluer et optimiser l'infrastructure et son niveau de sécurité

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
30/12/2015	Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
13/05/2023	Arrêté du 26 avril 2023 relatif au titre professionnel d'administrateur d'infrastructures sécurisées

Date de publication de la fiche	12-06-2023
Date de début des parcours certifiants	01-09-2023
Date d'échéance de l'enregistrement	01-09-2026

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	250	6	67	62	80

Lien internet vers le descriptif de la certification :

www.travail-emploi.gouv.fr

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP31113</u>	TP - Administrateur d'infrastructures sécurisées

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation